



Toulouse le 20 décembre 2020

Objet : Actualités sociales

Santé ICOPE MONITOR - l'appli mobile qui évalue la dépendance des seniors.

Lancée par le Gérontopole du CHU de Toulouse, en collaboration avec l'ARS d'Occitanie, l'application mobile ICOPE MONITOR permet d'évaluer en quelques minutes, le niveau de dépendance de l'utilisateur. L'ensemble des informations collectées par l'application sont transmises au centre de suivi ICOPE du Gérontopôle, qui repère ainsi un éventuel déclin. ICOPE MLONITOR devrait permettre de suivre 20 000 personnes en Occitanie, d'ici cinq ans.

PLANET.fr – D'un point de vue économique, les retraités comptent parmi ceux qui ont le moins souffert de la crise et donc, devraient aider davantage à financer les mesures anti coronavirus. Selon Jacques Bichot, « économiste – membre honoraire du Conseil Economique et Social – auteur de « cure de Jouvence pour la Sécu » édition l'Harmattan), réduire le montant des pensions de retraite contribuerait à réduire le déficit public.

CAPITAL – 01/12/2020 / Quel avenir pour la pension de reversion.

A l'origine, la pension de reversion avait pour objectif de permettre aux veuves qui n'avaient pas exercé d'activités, de toucher une partie de la retraite de leur conjoint décédé. La CNAV, dans sa revue « retraite et société » n°83 du 01/12/2020 s'interroge pour savoir si la pension de reversion est toujours adaptée à notre société. D'après les chiffres de la DREES, 4,4 millions de personnes touchent une pension de reversion en 2017 dont 9 sur 10 sont des femmes. Mais le modèle du couple marié où la femme ne travaille pas est désormais une exception. Le mariage n'est plus la seule situation de vie conjugale et un mariage sur deux se termine par un divorce. La réduction des écarts d'espérance de vie entre homme et femme aurait pour conséquence une réduction de moitié des pensions de reversion. Ces prévisions posent la question de l'évolution possible des pensions de reversion.

SECU Hebdo – 14/12/2020 : Le Conseil de la CNSA a adopté le premier budget de la nouvelle Branche Autonomie pour 2021 : 26,4 milliards d'euros pour financer le fonctionnement et le soutien à l'investissement dans les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et/ou handicapées. Le budget intègre la

revalorisation salariale des professionnels exerçant en établissement (1,5 milliard d'euros) et la première tranche de soutien à l'investissement immobilier et numérique du Ségur de la Santé (400 millions d'euros) 150 millions d'euros pour la revalorisation salariale des professionnels de l'aide à domicile, 17 millions d'euros pour accompagner le financement des services d'aide à domicile (départements) et 63 millions d'euros pour les dépenses de formation de professionnalisation et d'amélioration du secteur. Le total des charges s'élève à 31,6 milliards d'euros pour 31,2 milliards d'euros de recettes.

L'inter régime retraite (Assurance Retraite, CCMSA et CNRACL) l'AGIRC-ARRCO et la CNSA propose un référentiel de l'offre « autonomie numérique ».

ASH – 14 décembre 2020 : Michel Laforcade, ancien directeur de l'ARS Nouvelle Aquitaine s'est vu confier, par Jean Castex, une mission sur les métiers de l'autonomie. Il y a un an, Myriam El Khomri avait remis un rapport sur l'activité des métiers du grand âge. Michel Lafourcade doit rendre ses conclusions en juillet 2021.

Le Figaro – 15 décembre 2020 : Après le COR, le Comité de Suivi des Retraites (CSR) doit rendre un avis pour réformer le système des retraites. Selon la loi, le gouvernement doit donner suite à l'avis du CSR et doit présenter au Parlement les suites qu'il entend donner à ces recommandations.

@ Cnav-actu : Des fonctionnaires du musée d'Orsay vont contribuer à une démarche de campagne d'appels vers les personnes âgées fragiles.

VDN – 17 décembre 2020 : L'exécutif serait tenté par une version allégée de la réforme des retraites, en attendant 2022.